



Congrès de ResPECT, les 25 et 26 octobre 2017

« La santé et la sécurité au travail » dans les collectivités territoriales

Ce questionnaire est le support de l'enquête nationale Santé et sécurité au travail engagée par ResPECT, la MNT et la SMACL, sous l'égide du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Les résultats seront présentés lors du congrès national de ResPECT, les mercredi 25 et jeudi 26 octobre 2017, au siège de la MNT à Paris.

Merci de bien vouloir le compléter **directement dans le format Word** et de le retourner **avant le 17 juillet 2017** par mail à **Elie Maroglou**, président de ResPECT, à l'adresse : elie.maroglou@gmail.com. Si nécessaire, n'hésitez pas à le contacter au : 06 84 18 47 12.

Qui êtes-vous ?

Nom de la collectivité :

La collectivité est

- Un Département
- Une Région
- Une Commune
- Un Établissement Public de Coopération Intercommunale :

Cochez la ou les case(s) correspondant à votre situation

- Une Communauté d'agglomération
- Une Communauté de communes
- Une Communauté urbaine
- Un Syndicat d'agglomération nouvelle
- Une Métropole

Taille de la collectivité (en nombre d'habitants)		
Référént de ce questionnaire pour la collectivité	NOM Prénom Fonction	
	Email	
	Téléphones (fixe et mobile)	

Effectif de la collectivité en ETP :

- En 2012 :

- En 2016 :

Nombre d'emplois permanents :

- En 2012 :

- En 2016 :

Nombre de fiches de paie :

- En 2012 :

- En 2016 :

A – La politique « Santé et sécurité au travail » de la collectivité :

A.1 – Qui, au sein de la collectivité, porte la politique « Santé et sécurité au travail » ?

- Exécutif (conseil municipal, communautaire, etc.).**
- Directeur Général des Services.**
- Directeur adjoint des services.**
- Directeur des ressources humaines**
- Directeur du service (précisez) _____**
- Commission de l'exécutif dénommée _____**
- Autre : _____**

A.2 – La politique « Santé et sécurité au travail » est-elle formalisée dans un document ?

- Non.
- Oui, sous la forme :
 - D'une charte.
 - D'une charte signée par les agents et/ou les élus.
 - D'une note de service.
 - Une autre forme : _____

A.3 – Au cours de l'année, les questions de « Santé et sécurité au travail » sont abordées au sein de la collectivité lors des séances/réunions (plusieurs réponses sont possibles) :

- De l'exécutif de la collectivité :
 - Une fois par an.
 - Plus d'une fois par an.
- D'une commission dédiée (CHSCT, Comité technique) :
 - Une fois par an.
 - Plus d'une fois par an.
- Du service support :
 - Une fois par an.
 - Plus d'une fois par an.
- D'une autre instance (précisez) : _____
 - Une fois par an.
 - Plus d'une fois par an.

A.4 – Parmi les mesures ou les actions que vous avez mises en œuvre sur ce thème, laquelle vous semble la plus pertinente et duplicable ?

B – Les fonctions « Santé – Sécurité au travail » et la collectivité.

B.1 – Les instances de dialogue social et de santé sécurité au travail

B.1.1 – À propos de l'organisation du CHSCT au sein de votre collectivité, de combien de membres se compose-t-il : _____

B.1.2 – Qui est le président du CHSCT : _____

B.1.3– Parmi les membres du CHSCT, quel est le nombre :

D'élus politiques : _____
De représentants de l'administration : _____
De représentants du personnel : _____
De médecins de prévention : _____
D'agents chargés d'une fonction d'inspection (ACFI) : _____
D'assistants de prévention : _____
De conseillers en prévention : _____
D'autres membres (ingénieurs, techniciens en prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistants sociaux du travail, autres à préciser...) : _____

B.1.4 – Quel est le nombre de réunions effectuées par le CHSCT en :

2014 : _____
2015 : _____
2016 : _____

B.1.5 – Existe-t-il d'autres instances de santé et de sécurité au travail au sein de votre collectivité (ex : commissions spécialisées) ?

Oui. Non.

B.1.6–Si oui, précisez lesquelles : _____

B.2 – Les acteurs de santé sécurité au travail

B.2.1 – Comment la collectivité organise-t-elle la fonction « Santé – Sécurité » ?

- Mise en place d'un service santé et sécurité avec des missions transversales.
- Nomination d'un (ou plusieurs) assistant(s) de prévention et/ou d'un (ou plusieurs) conseiller(s) de prévention (ex ACMO) dans la totalité ou quasi-totalité des services de la collectivité.
- Autre organisation (précisez) : _____

B.2.2 – Dans la collectivité, combien d'agents sont assistant de prévention : _____

B.2.3 – Le (ou les) assistant(s) de prévention se consacre(nt) à cette fonction à :

- Temps plein.
- Temps partiel.

B.2.4 – Existe-t-il une lettre de cadrage associée à l'activité des assistants de prévention ?

- Oui. Merci de la transmettre par email si possible à elie.maroglou@gmail.com
- Non.

B.2.5 – Sous quelle autorité fonctionnelle travaille(nt) le(s) assistant(s) de prévention :

B.2.5.1 – Quel est/sont leur grade : _____

B.2.5.2 – Quelle est/sont leur qualification : _____

B.2.5.3 – Quel est son/leur formation (plusieurs réponses sont possibles) :

B.2.6 – Le (ou les) assistant(s) de prévention sont hiérarchiquement rattachés au :

- Directeur Général des Services.
- Directeur des ressources humaines
- Directeur du service « Santé – Sécurité » (ou équivalent).
- Directeur d'un service non spécifique à ces missions.
- Autre (précisez) : _____

B.2.7 – Dans la collectivité, combien d'agents sont conseillers de prévention : _____

B.2.8 – Existe-t-il une lettre de cadrage associée à l'activité du/es conseiller(s) de prévention ?

- Oui. Merci de la transmettre par email si possible à elie.maroglou@gmail.com
- Non.

B.2.9– Sous quelle autorité fonctionnelle travaille(nt) le(s) conseiller(s) de prévention :

B.2.9.1 – Quel est son/leur grade : _____

B.2.9.2 – Quelle est sa/leur qualification : _____

B.2.9.3 – Quel est son/leur type de formation : _____

B.2.10 – Le (ou les) conseiller(s) de prévention sont hiérarchiquement rattachés au :

- Directeur Général des Services.
- Directeur des ressources humaines
- Directeur du service « Santé – Sécurité » (ou équivalent).
- Directeur d'un service non spécifique à ces missions.
- Autre (précisez) : _____

B.2.11 – Avec quels professionnels de la santé et de la sécurité au travail la collectivité travaille-t-ils ?

- Un/des ingénieur(s) et technicien(s) de prévention. Nombre : _____
- Un/des ergonome(s). Nombre : _____
- Un/des médecin(s) de prévention. Nombre : _____
- Un/des psychologues du travail. Nombre : _____
- Un/des assistant(s) social (aux) du travail. Nombre : _____
- Un/des agent(s) chargé(s) d'une fonction d'inspection (ACFI). Nombre : _____
- Autre (précisez) : _____

B.2.12 – Sous quelle autorité fonctionnelle travaillent les agents chargés d'une fonction d'inspection (ACFI) :

B.2.12 – Existe-t-il une lettre de mission associée à l'activité des agents chargés d'une fonction d'inspection ?

- Oui. Merci de la transmettre par email si possible à elie.maroglou@gmail.com Non.

B.2.13 – Les médecins de prévention sont-ils rattachés à :

- Un service interne Une structure dans le cadre d'une convention

B.2.14 – Le psychologue du travail et assistants sociaux du travail sont-ils rattachés à :

- Un service interne Une structure dans le cadre d'une convention

B.2.15 – Existe-t-il un réseau de prévention au sein de la collectivité ?

- Oui. Non.

B.2.15.1 – Si oui, qui anime ce réseau de prévention : _____

B.2.15.2 – Quelle est la composition de ce réseau :

Le nombre de conseillers de prévention : _____

Le nombre d'assistants de prévention : _____

Professionnels de santé-sécurité au travail :

- Ingénieurs et techniciens : _____
- Ergonomes : _____
- Médecins de prévention : _____
- Autres (précisez) : _____

Le nombre de réunions effectuées par an : _____

B.2.15.3 – Quels sont les différents sujets traités au sein de ce réseau :

- Les risques liés aux déplacements
- Les risques graves
- Les risques psychosociaux
- Les troubles musculo-squelettiques
- Les risques de manutention
- Autres (précisez) : _____

B.2.15.4 – Quelle est la production du réseau de prévention :

- Visites de terrain.
- Analyses des situations de travail.
- Évaluation des risques professionnels a priori et rédaction du document unique.
- Évaluation des risques professionnels a posteriori (analyses des accidents de service).
- Plan d'actions.
- Registre de santé et de sécurité au travail.
- Statistiques (absentéisme : MO, accidents du travail, maladie professionnelle,).
- Accompagnements ergonomiques de projets (bâtiments, informatiques, organisations du travail, autres...).
- Rapports.
- Aménagements de postes.
- Formations en santé et sécurité au travail (agents, managers, directions, organisations syndicales ...).
- Autres (précisez) : _____

B.2.16 – Existe-t-il une équipe pluridisciplinaire au sein de la collectivité ?

- Oui. Non.

B.2.16.1- Si oui, qui anime cette équipe pluridisciplinaire :

B.2.16.2 – Quelle est la composition de cette équipe pluridisciplinaire :

Le nombre de conseillers de prévention : _____

Le nombre d'assistants de prévention : _____

Professionnels de santé-sécurité au travail :

- Ingénieurs et techniciens : _____
- Ergonomes : _____
- Médecins de prévention : _____
- Autres (précisez) : _____

Le nombre de réunions effectuées par an : _____

B.2.16.3 – Quels sont les différents sujets traités par cette équipe pluridisciplinaire :

- Les risques liés aux déplacements
- Les risques graves
- Les risques psychosociaux
- Les troubles musculo –squelettiques
- Les risques de manutention
- Autres (précisez) : _____

B.2.16.4– Quelle est la production de cette équipe pluridisciplinaire :

- Visites de terrain
- Analyses des situations de travail
- Évaluation des risques professionnels a priori et document unique.
- Évaluation des risques professionnels a posteriori (analyses des accidents de service)
- Plans d’actions.
- Registres de santé et de sécurité au travail.
- Statistiques (absentéisme : MO, accidents du travail, maladie professionnelle, ...).
- Accompagnements ergonomiques de projets (bâtiments, informatiques, organisations du travail, autres...) précisez : _____
- Aménagements de postes
- Rapports
- Formations en santé – sécurité au travail (agents, managers, directions, organisation syndicale, ...) précisez : _____
- Autres (précisez) : _____

B.3– Les missions et activités des acteurs santé sécurité au travail

Les acteurs de santé et sécurité au travail utilisent-ils des méthodes d’intervention et d’action :

- Pour faire les visites de situations de travail et les analyses d’activité dans des situations de travail
 - Oui. Non.
 - Si, oui précisez la (les) méthode(s) utilisée(s) :

- Pour la prévision du travail futur probable et possible dans les accompagnements ergonomiques de projets
 - Oui. Non.
 - Si, oui précisez la (les) méthode(s) utilisée(s) :

- Travail sur dossier
- Travail sur le terrain
- Travail avec les agents et l'encadrement
- Travail avec les services ressources
- Autre(s) méthode(s) : _____

- Pour l'évaluation des risques professionnels

Oui. Non.

- Si, oui précisez la (les) méthode(s) utilisée(s) :

- Travail sur dossier
- Travail sur le terrain
- Travail avec les agents et l'encadrement
- Travail avec les services ressources
- Autre(s) méthode(s) : _____

- Pour travailler avec des intervenants extérieurs, des experts (marchés publics)

Oui. Non.

- Pour analyser les accidents du travail

Oui. Non.

- Si, oui précisez la (les) méthode(s) utilisée(s) :

- Pour toutes autres interventions

Oui. Non.

- Si oui préciser les autres types d'intervention et les méthodes mises en œuvre (précisez) :

B.4 – Concernant la communication aux agents et les messages « Santé – Sécurité au travail », les affirmations suivantes sont-elles vérifiées dans votre collectivité ?

- L'information est disponible sur l'intranet (et/ou par voie d'affichage) de la collectivité.

▪ Oui. Non.

- L'information est diffusée lors des différentes réunions d'encadrement.
 Oui. Non.
- L'entretien professionnel annuel prévoit d'aborder ces sujets avec l'agent.
 Oui. Non.
- Le plan de formation propose des formations sur ce thème.
 Oui. Non.
- Des échanges informels s'engagent entre les agents lors des pauses.
 Oui. Non.

B.5 - Concernant la médecine professionnelle :

Combien d'agents ont été reçus en 2016 ? _____

Combien de visites ont été réalisées en 2016 ? _____

B.6- Parmi les mesures ou les actions que vous avez mises en œuvre sur ce thème, laquelle vous semble la plus pertinente et duplicable ?

C – Le document unique de la collectivité.

C.1 – Le document unique pour la collectivité est :

- En cours d'élaboration.
- Opérationnel depuis 2001.
- Opérationnel depuis 2006.
- Opérationnel depuis 2011.
- Opérationnel depuis cette année.

C.2 – Le document unique a été réalisé par :

- En interne au sein de la collectivité.
- En externe par un organisme et/ou consultant.
- Avec un logiciel.

C.3 – Le document unique est actualisé :

- Une fois par an quel que soit le contexte.
- A chaque fois qu'un nouveau risque est constaté (nouveau poste, nouvel équipement, nouvel outil – machine, produit - ...).
- Suite à un ensemble d'arrêts de travail de même type.
- A la demande d'une instance ou d'un agent de la collectivité.
- Autre (précisez) : _____

C.4 – L'actualisation du document unique est réalisée :

- Par les membres de l'instance compétente de la collectivité (précisez l'instance) :

- En association avec le Comité Technique (CT) et/ou le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).
- De façon collective avec tout ou partie de l'ensemble des agents, des directions, des services.
- Par un organisme et/ou un consultant extérieur.

C.5 – Le document unique intègre :

- Un plan d'actions global pour la collectivité.
- Un plan d'actions par service.
- Un plan d'actions par poste de travail.
- Un plan d'actions dédié à l'usage des EPI
- Un plan d'actions pour prévenir les risques psychosociaux.
- D'autres plans spécifiques (précisez) : _____

C.6 – Parmi les mesures ou les actions que vous avez mises en œuvre sur ce thème, laquelle vous semble la plus pertinente et duplicable ?

D – La prise en compte de la qualité de vie au travail au sein de la collectivité.

D.1 – Existe-t-il une démarche structurée et formalisée du service des ressources humaines et/ou d'autres services pour porter la qualité de vie au travail ?

- Non.
- Oui, sous quelle forme ? _____

- Si par un autre service précisez lequel : _____

D.2 – Au sein de la collectivité, les affirmations suivantes sont-elles vérifiées ?

- L'évaluation professionnelle intègre des items sur la qualité de vie au travail.
 Oui. Non.
- Des objectifs individuels et/ou collectifs sont fixés en termes de qualité de vie au travail.
 Oui. Non.
- Les managers sont formés à la qualité de vie au travail pour réaliser leur fonction d'encadrement.
 Oui. Non.
- Les managers sont sensibilisés aux questions de la qualité de vie au travail.
 Oui. Non.
- Les managers sont évalués sur les questions de la qualité de vie au travail
 Oui. Non.
- La collectivité met en place une structure de pilotage avec les organisations syndicales.
 Oui. Non.
- Les risques psychosociaux sont intégrés au document unique.
 Oui. Non.
- Un dispositif de médiation et/ou de suivi est mis en place pour réduire les situations conflictuelles et/ou de mal être des agents.
 Oui. Non.
- Les utilisateurs des EPI sont associés à l'achat des EPI.
 Oui. Non.
- Les agents sont formés à l'usage des EPI.

Oui. Non.

D.3 – Parmi les mesures ou les actions que vous avez mises en œuvre sur ce thème, laquelle vous semble la plus pertinente et duplicable ?

E – Les missions des acteurs santé-sécurité au travail.

E.1 – Existe-t-il des mesures en place pour faciliter la réalisation des missions des acteurs santé et sécurité au travail (non professionnels et professionnels) ?

Oui. Non.

E.1.1–Si oui, précisez-les : _____

E.2 – Rencontrez-vous des difficultés dans la réalisation de votre travail ?

Oui. Non.

E.2.1–Si oui, précisez-les : _____

E.2.2–Comment sont-elles surmontées ? : _____

E.3 –Existe -t- il un budget dédié à la santé et sécurité au travail au sein de votre collectivité ?

Oui. Non.

E.4 – Si oui, pour quels types d’actions et selon quelles répartitions entre différents types d’actions :

E.5 - Qui, au sein de la collectivité, pilote la gestion de ce budget :

E.6- Le CHSCT est-il impliqué dans l'utilisation du budget ?

Oui. Non.

E.7 - Parmi les mesures ou les actions que vous avez mises en œuvre sur ce thème, laquelle vous semble la plus pertinente et duplicable ?

F – La question des arrêts de travail au sein de la collectivité.

F.1 - Suite à un arrêt de travail d'une durée significative, la collectivité met-elle en place un plan d'actions pour le retour de l'agent ?

Oui. Non.

F.2 - Si oui, ce plan d'actions :

- Prévoit un entretien entre l'agent et son responsable pour organiser ce retour.
- Prévoit un accompagnement de l'agent avant son retour pour favoriser celui-ci.
- Associe un (ou des) spécialiste(s) (ergonome, psychologue, assistante sociale, médecin du travail ...) lors de son élaboration (précisez) :

Associe le CT et/ou le CHSCT lors de son élaboration.

Autre(s) action(s) mise(s) en œuvre : _____

F.3 - La collectivité a-t-elle mis en place un dispositif spécifique pour le suivi des arrêts de travail ?

Oui. Non.

F.4 - Si oui, ce dispositif permet de :

- Mesurer l'évolution du nombre et de la durée des arrêts de travail.
- Identifier les facteurs à l'origine des arrêts de travail.
- Établir une cartographie des arrêts de travail au sein de la collectivité.
- Informer les agents sur la réalité des arrêts de travail dans leur collectivité.
- Informer les directeurs des services sur la réalité des arrêts de travail au sein de la collectivité.
- Informer l'exécutif de la collectivité sur les arrêts de travail.
- Autre (précisez) : _____

F.5 – La collectivité, pour les risques statutaires, a-t-elle souscrit une assurance statutaire auprès d'un organisme privé ?

- Oui. Non.

F.5.1 – Si oui, l'assureur « risques statutaires » est-il associé à votre réflexion de gestion des arrêts et/ou au plan d'actions ?

- Oui. Non.

F.5.1.1 : Si oui, comment l'assureur « risques statutaires » est-il associé à votre réflexion de gestion des arrêts et/ou au plan d'actions ?

F.6 – Des données chiffrées sur l'origine des arrêts.

Origine de l'arrêt	2012			2016		
	Nombre d'événements avec arrêt sur l'année	Nombre de jours d'absence sur l'année	Nombre d'agents concernés	Nombre d'événements avec arrêt sur l'année	Nombre de jours d'absence sur l'année	Nombre d'agents concernés
Maladie ordinaire						
Accident de travail						
Maladie professionnelle						

F.7 – Parmi les mesures ou les actions que vous avez mises en œuvre sur ce thème, laquelle vous semble la plus pertinente et duplicable ?

G – La question de la protection sociale complémentaire des agents au sein de la collectivité.

G.1 – Souscrire auprès d'un assureur privé pour la protection sociale complémentaire des agents est :

- Un projet en cours de réflexion.
- Une action déjà réalisée depuis le 1^{er} janvier 2016.
- Une action déjà réalisée avant le 1^{er} janvier 2016.

G.2 – Si la collectivité a souscrit auprès d'un assureur, le contrat met l'accent sur :

- Le risque « santé » (risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et ceux liés à la maternité).
- Le risque « prévoyance » (les risques d'incapacité de travail ainsi que ceux d'invalidité, voire de décès).
- Un mixte des deux risques.

G.3 – Si la collectivité a contracté auprès d'un assureur, elle a opté pour :

- La labellisation pour les deux risques.
- Le conventionnement pour les deux risques.
- La labellisation pour un risque et le conventionnement pour l'autre risque.

G.4 – Si la collectivité a souscrit auprès d'un assureur, elle finance :

- Complètement la protection sociale complémentaire de l'agent.
- En partie la protection sociale complémentaire de l'agent.
Pour quel pourcentage ? _____

G.5 – Parmi les mesures ou les actions que vous avez mises en œuvre sur ce thème, laquelle vous semble la plus pertinente et duplicable ?

Merci de bien vouloir le compléter directement dans le format Word et de le retourner par mail à **Elie Maroglou**, président de ResPECT : elie.maroglou@gmail.com (06 84 18 47 12)

Retour avant le 17 juillet 2017.